

6 UNDERGROUND
Société par Actions Simplifiée à associé unique
Au capital de 30.000 euros
Siège social : 11-13 rue Arthur Groussier – 75010 PARIS
R.C.S. PARIS : 819 409 376

Extrait du procès-verbal des décisions de l'Actionnaire unique en date du 30 juin 2026

Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025

« DEUXIÈME DÉCISION »

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à savoir la somme de 260.689 € en « Report à nouveau ».

Le compte « Report à nouveau » passera de 833.859 € à 1.094.547 €.

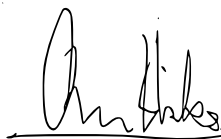
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres seront portés à 1.127.547 €.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il prend acte que les dividendes mis en distribution et les revenus distribués au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

Exercices clos	Totalité des dividendes distribués	Dividende unitaire arrondi
31/12/2024	Néant	Néant
31/12/2023	1.000.000 euros	333,33 euros
31/12/2022	1.000.000 euros	333,33 euros

»

Certifié conforme à l'original



Le Président
NORTHSIX EUROPE LIMITED
Représentée par Oliver HICKS



Certifiés conformes

Crowe Fidelio

22, rue de Londres

75009 Paris - France

T : + 33 (0)1 42 89 28 63

contact@crowe-fidelio.fr

SAS 6 UNDERGROUND

11 - 13 rue Arthur Groussier

75010 PARIS

Exercice clos le 31/12/2025

APE : 5911A

SIRET : 81940937600038

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

===== COMPTES SOCIAUX =====	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de Résultat 1/2	4
Compte de Résultat 2/2	5
Annexe au bilan	6
Faits caractéristiques de l'exercice	7
Principes, règles et méthodes comptables	8
Notes relatives à certains postes du Bilan	11
Immobilisations	12
Amortissements	13
Créances et dettes	14
Variations des capitaux propres	15
Capital social	16
Charges à payer	17
Charges à payer (détails)	18
Ventilation du chiffre d'affaires	19
Autres informations	20
Effectif moyen	21
Événements postérieurs à la clôture	22

COMPTES SOCIAUX

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	4 233	2 896	1 336	2 747
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	4 233	2 896	1 336	2 747
	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 903 570		1 903 570	1 747 239
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	92 497		92 497	301 568
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	64 803		64 803	415 329
	Total de l'actif circulant (IV)	2 060 870		2 060 870	2 464 137
	Frais d'émission des emprunts (V)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	2 065 103	2 896	2 062 207	2 466 884

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

1 996 067

2 048 808

CA

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 30 000)	30 000	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	3 000	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	833 858	405 658
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	260 689	428 201
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)		1 127 547	866 858
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
Total des autres fonds propres (II)			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions (III)			
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		850 000
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 330	446 545
	Dettes fiscales et sociales	335 330	303 480
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	500 000	
	Produits constatés d'avance		
Total des dettes ⁽¹⁾ (IV)		934 659	1 600 026
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)		2 062 207	2 466 884
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		934 659	1 600 026
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06			31/12/2025	31/12/2024	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	1 811 156	45 423	1 856 579	3 382 568
	Montant net du chiffre d'affaires	1 811 156	45 423	1 856 579	3 382 568
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			18 129	11
	Total des produits d'exploitation (I)			1 874 707	3 382 579
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			853 381	1 710 918
	Impôts, taxes et versements assimilés			10 684	25 603
	Salaires			421 353	685 330
	Cotisations sociales			240 257	389 277
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 411	1 525
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			35	4	
Total des charges d'exploitation (II)			1 527 122	2 812 659	
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			347 586	569 920	
(1) Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			347 586	569 920
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des cessions d'immobilisations financières			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Total des produits financiers (V)			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées (3)			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Total des charges financières (VI)			
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)				
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)			347 586	569 920
	Produits exceptionnels (VII)			
	Charges exceptionnelles (VIII)			1 648
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				(1 648)
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)			86 897	140 072
Total des produits (I+III+V+VII)			1 874 707	3 382 579
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			1 614 019	2 954 378
BENEFICE OU PERTE			260 689	428 201
(2) dont produits concernant les entités liées				
(3) dont intérêts concernant les entités liées				

CA

Annexe

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025.

Le total du bilan avant répartition s'élève à 2 062 207 euros.

Le compte de résultat de l'exercice présente un résultat de 260 689 euros.

L'exercice présenté est d'une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

La société a pour activité la production de films et de programmes audiovisuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique de l'exercice n'est à signaler au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables

Conventions comptables générales

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG complété des règlements subséquents).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

L'ensemble des notes et tableaux présentés dans cette annexe sont exprimés en euros sauf indication contraire.

Continuité de l'exploitation

Le principe de continuité de l'exploitation a été respecté grâce aux perspectives d'activité sur les prochaines années.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler ultérieurement différentes de la réalité.

Changement de méthode et comparabilité des exercices

La réglementation ANC 2022-06 du 4 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les dispositions du présent règlement s'applique de manière prospective et consiste principalement en:

- une harmonisation des intitulés et des rubriques avec les recommandations de l'ANC ;
- une actualisation de certaines notes de l'annexe.

Ces aménagement n'ont aucune incidence sur les méthodes comptables, le résultat net et les capitaux propres.

Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont

Principes, règles et méthodes comptables

détaillées dans les notes relatives aux postes du bilan et du compte de résultat.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend les éléments suivants :

- Le prix d'achat ;
- Les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés ;

Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, le mode linéaire est généralement retenu sur les durées probable d'utilisation suivantes :

- | | |
|--|-------|
| - Installation générale et agencement divers | 5 ans |
| - Mobilier de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

Le montant amortissable d'un actif correspond à sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle et des éventuelles dépréciations. La valeur résiduelle représente la valeur vénale de l'immobilisation à la fin de son utilisation par la société, diminuée des coûts de sortie.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Principes, règles et méthodes comptables

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la société.

L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour éteindre son obligation

Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite

Engagements de retraite

Le seul engagement de retraite supporté par la société est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

La société a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes sociaux les indemnités de fin de carrière ou le complément de retraite de ses salariés. La charge correspondante est enregistrée au cours de l'exercice du paiement effectif de l'indemnité.

La valeur actuelle probable des indemnités de fin de carrière à verser à la clôture de l'exercice est non significative en raison de l'ancienneté des salariés, de leur âge et des probabilités de rotation du personnel.

Notion de résultat courant et exceptionnel

Dans le cadre de l'application du règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, les éléments des activités ordinaires, même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant.

Les comptes de produits et de charges exceptionnels enregistrent les impacts d'un événement majeur et inhabituel, les écritures comptables d'origine purement fiscale, les changements de méthodes inscrits en résultat et les corrections d'erreurs.

Un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'avoir une influence sur le jugement que les utilisateurs des documents de synthèse peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité ainsi que sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre.

Un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité. Un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices comptables et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices comptables.

Divers

Les autres composantes du bilan et du compte de résultat sont évaluées et présentées selon les normes comptables généralement admises.

Notes relatives à certains postes du Bilan

Autres dettes

Ce poste est composé exclusivement d'un compte courant avec une société du groupe pour 500 milliers d'euros.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 233					4 233
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 233					4 233	
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		4 233					4 233

Amortissements

Règlement ANC 2022-06			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles							
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels							
	Autres Instal., agencement, aménagement divers							
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, mobilier	3	linéaire	1 485	1 411		2 896	
	Emballages récupérables et divers							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				1 485	1 411		2 896
TOTAL				1 485	1 411		2 896	

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

On

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 903 570	1 903 570	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	74 700	74 700	
	Taxes sur la valeur ajoutée	17 797	17 797	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	1 996 067	1 996 067	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	99 330	99 330		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 972	4 972		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	327 957	327 957		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 402	2 402		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	500 000	500 000		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	934 659	934 659		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	30 000				30 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	3 000				3 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	405 658	428 201			833 858
Résultat de l'exercice	428 201	(428 201)		260 689	260 689
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	866 858			260 689	1 127 547

Date de l'assemblée générale 30/06/2025

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 866 858

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 866 858

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 260 689

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		3 000,00	10,0000	30 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		3 000,00	10,0000	30 000,00



Charges à payer

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 359	66 280	(51 921)	-78,34
Dettes fiscales et sociales	1 698	2 017	(318)	-15,78
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	16 057	68 297	(52 240)	-76,49



Charges à payer (détails)

		31/12/2025
Total des Charges à payer		16 057
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14 359
FACTURES NON PARVENUES	1 391	
FNP HONO. EXP.COMPTABLE	753	
FNP HONO. AVOCAT	1 500	
FNP HONO. C.A.C.	10 200	
FNP HONO. DIVERS	515	
Dettes fiscales et sociales		1 698
TAXE APPRENTISSAGE	417	
FORMATION CONTINUE	1 267	
CVAE	14	

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	1 811 156	45 423	1 856 579
TOTAL	1 811 156	45 423	1 856 579

CA

Autres informations

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et d'administration

Les dirigeants ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat social.

Liste des transactions effectuées avec des parties liées

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	8 500 €
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	
Total	8 500 €

Note spécifique sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers

Cette note regroupe les principales évolutions apportées par le règlement ANC n°2022-06 ainsi que les incidences du changement de méthode comptable indiquée par sa première application.

Modifications de présentation opérées sur la colonne de l'exercice précédent pour se conformer au nouveau modèle

Regroupements des charges et des produits Exceptionnels	31/12/2025 (publiés)	31/12/2024 (ANC 22-06)	31/12/2024 (publiés)
- Produits exceptionnelles sur opérations de gestion			
- Produits exceptionnelles sur opérations de capital			
- Reprises sur provisions et charges exceptionnelles			
Total Produits Exceptionnels			
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			90
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
- Dotations aux amortissements, aux dépréciations, provisions			1 558
Total Charges Exceptionnelles		1 648	1 648

Effectif moyen

	31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	1	
	Professions intermédiaires		
	Employés		
	Ouvriers		
	TOTAL	1	

Événements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.



SASU 6UNDERGROUND

**11/13, Rue Arthur GROUSSIÉ
75 010 - PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

CORINNE FOURMONT

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

39, RUE JULES VIEJO • 94 430-CHENNEVIERES SUR MARNE •

TÉLÉPHONE : 01.45.76.84.62 • E-MAIL : C-S-E@ORANGE.FR

SIRET 452 474 000 00034 APE : 6920Z

Corinne FOURMONT – Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de PARIS

39, Rue Jules VIEJO – 94 430 CHENNEVIERES S/ MARNE

TELEPHONE : 01-45-76-84-62 COURRIEL : c-s-e@orange.fr
SIRET : 452 474 000 00034 APE : 6920Z

SAS 6 UNDERGROUND
11/13, Rue Arthur GROUSSIER
75 010 PARIS

RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES
sur les COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Associée,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre décision de l'associée unique du 17 juin 2022, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société 6 UNDERGROUND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne : les créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHENNEVIERES SUR MARNE

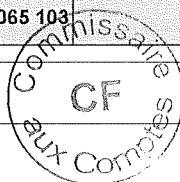
Le 12 juin 2026

Corinne FOURMONT



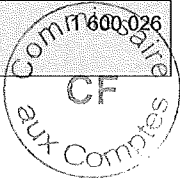
Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	4 233	2 896	1 336	2 747
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	4 233	2 896	1 336	2 747
	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 903 570		1 903 570	1 747 239
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	92 497		92 497	301 568
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	64 803		64 803	415 329
	Total de l'actif circulant (IV)	2 060 870		2 060 870	2 464 137
	Frais d'émission des emprunts (V)				
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	2 065 103	2 896	2 062 207	2 466 884
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				
	(2) dont créances à moins d'un an			1 996 067	2 048 808



Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 30 000	30 000	30 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	3 000	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	833 858	405 658
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	260 689	428 201
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	1 127 547	866 858
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		850 000
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 330	446 545
	Dettes fiscales et sociales	335 330	303 480
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	500 000	
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes ⁽¹⁾ (IV)	934 659	1 600 026
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	2 062 207	2 466 884
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		934 659	1 600 026
(2) Dont emprunts participatifs			



Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06			31/12/2025	31/12/2024	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	1 811 156	45 423	1 856 579	3 382 568
	Montant net du chiffre d'affaires	1 811 156	45 423	1 856 579	3 382 568
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			18 129	11
	Total des produits d'exploitation (I)			1 874 707	3 382 579
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			853 381	1 710 918
	Impôts, taxes et versements assimilés			10 684	25 603
	Salaires			421 353	685 330
	Cotisations sociales			240 257	389 277
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 411	1 525
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			35	4	
Total des charges d'exploitation (II)			1 527 122	2 812 659	
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			347 586	569 920	
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					



Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			347 586	569 920
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des cessions d'immobilisations financières			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers (V)				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées (3)			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières (VI)				
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)				
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)			347 586	569 920
	Produits exceptionnels (VII)			
	Charges exceptionnelles (VIII)			1 648
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				(1 648)
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)			86 897	140 072
Total des produits (I+III+V+VII)			1 874 707	3 382 579
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			1 614 019	2 954 378
BENEFICE OU PERTE			260 689	428 201
(2) dont produits concernant les entités liées				
(3) dont intérêts concernant les entités liées				



Annexe

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025.

Le total du bilan avant répartition s'élève à 2 062 207 euros.

Le compte de résultat de l'exercice présente un résultat de 260 689 euros.

L'exercice présenté est d'une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

La société a pour activité la production de films et de programmes audiovisuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique de l'exercice n'est à signaler au cours de l'exercice.



Principes, règles et méthodes comptables

Conventions comptables générales

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG complété des règlements subséquents).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

L'ensemble des notes et tableaux présentés dans cette annexe sont exprimés en euros sauf indication contraire.

Continuité de l'exploitation

Le principe de continuité de l'exploitation a été respecté grâce aux perspectives d'activité sur les prochaines années.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler ultérieurement différentes de la réalité.

Changement de méthode et comparabilité des exercices

La réglementation ANC 2022-06 du 4 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les dispositions du présent règlement s'applique de manière prospective et consiste principalement en :

- une harmonisation des intitulés et des rubriques avec les recommandations de l'ANC ;
- une actualisation de certaines notes de l'annexe.

Ces aménagement n'ont aucune incidence sur les méthodes comptables, le résultat net et les capitaux propres.

Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont



Principes, règles et méthodes comptables

détaillées dans les notes relatives aux postes du bilan et du compte de résultat.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend les éléments suivants :

- Le prix d'achat ;
- Les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés ;

Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, le mode linéaire est généralement retenu sur les durées probable d'utilisation suivantes :

- | | |
|--|-------|
| - Installation générale et agencement divers | 5 ans |
| - Mobilier de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

Le montant amortissable d'un actif correspond à sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle et des éventuelles dépréciations. La valeur résiduelle représente la valeur vénale de l'immobilisation à la fin de son utilisation par la société, diminuée des coûts de sortie.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.



Principes, règles et méthodes comptables

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la société.

L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour éteindre son obligation

Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite

Engagements de retraite

Le seul engagement de retraite supporté par la société est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

La société a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes sociaux les indemnités de fin de carrière ou le complément de retraite de ses salariés. La charge correspondante est enregistrée au cours de l'exercice du paiement effectif de l'indemnité.

La valeur actuelle probable des indemnités de fin de carrière à verser à la clôture de l'exercice est non significative en raison de l'ancienneté des salariés, de leur âge et des probabilités de rotation du personnel.

Notion de résultat courant et exceptionnel

Dans le cadre de l'application du règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, les éléments des activités ordinaires, même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant.

Les comptes de produits et de charges exceptionnels enregistrent les impacts d'un événement majeur et inhabituel, les écritures comptables d'origine purement fiscale, les changements de méthodes inscrits en résultat et les corrections d'erreurs.

Un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'avoir une influence sur le jugement que les utilisateurs des documents de synthèse peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité ainsi que sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre.

Un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité. Un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices comptables et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices comptables.

Divers

Les autres composantes du bilan et du compte de résultat sont évaluées et présentées selon les normes comptables généralement admises.



Notes relatives à certains postes du Bilan

Autres dettes

Ce poste est composé exclusivement d'un compte courant avec une société du groupe pour 500 milliers d'euros.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 233					4 233
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 233					4 233	
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		4 233					4 233



Amortissements

Règlement ANC 2022-06

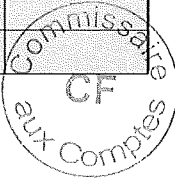
Durée ou taux	Mode d'amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier	3	linéaire	1 485	1 411	2 896
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 485	1 411	2 896
TOTAL				1 485	1 411	2 896

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						



Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 903 570	1 903 570	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	74 700	74 700	
	Taxes sur la valeur ajoutée	17 797	17 797	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		1 996 067	1 996 067	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	99 330	99 330		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 972	4 972		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	327 957	327 957		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 402	2 402		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	500 000	500 000		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		934 659	934 659		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	30 000				30 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	3 000				3 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	405 658	428 201			833 858
Résultat de l'exercice	428 201	(428 201)		260 689	260 689
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	866 858			260 689	1 127 547

Date de l'assemblée générale 30/06/2025

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 866 858

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 866 858

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 260 689



Capital social

31/12/2025		Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	3 000,00	10,0000	30 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	3 000,00	10,0000	30 000,00



Charges à payer

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 359	66 280	(51 921)	-78,34
Dettes fiscales et sociales	1 698	2 017	(318)	-15,78
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	16 057	68 297	(52 240)	-76,49

Charges à payer (détails)

		31/12/2025
Total des Charges à payer		16 057
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14 359
FACTURES NON PARVENUES	1 391	
FNP HONO. EXP.COMPTABLE	753	
FNP HONO. AVOCAT	1 500	
FNP HONO. C.A.C.	10 200	
FNP HONO. DIVERS	515	
Dettes fiscales et sociales		1 698
TAXE APPRENTISSAGE	417	
FORMATION CONTINUE	1 267	
CVAE	14	

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	1 811 156	45 423	1 856 579
TOTAL	1 811 156	45 423	1 856 579



Autres informations

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et d'administration

Les dirigeants ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat social.

Liste des transactions effectuées avec des parties liées

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	8 500 €
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	
Total	8 500 €

Note spécifique sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers

Cette note regroupe les principales évolutions apportées par le règlement ANC n°2022-06 ainsi que les incidences du changement de méthode comptable indiqué par sa première application.

Modifications de présentation opérées sur la colonne de l'exercice précédent pour se conformer au nouveau modèle

Regroupements des charges et des produits Exceptionnels	31/12/2025 (publiés)	31/12/2024 (ANC 22-06)	31/12/2024 (publiés)
- Produits exceptionnelles sur opérations de gestion			
- Produits exceptionnelles sur opérations de capital			
- Reprises sur provisions et charges exceptionnelles			
Total Produits Exceptionnels			
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			90
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
- Dotations aux amortissements, aux dépréciations, provisions			1 558
Total Charges Exceptionnelles		1 648	1 648



Effectif moyen

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL		1	



Evénements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

